

Client n° 688288

N°TVA:

EI CLAUDIO RAFAEL
2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
46130 BIARS-SUR-CERE



FACTURE n° 09042701 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
BON N° 24936054	DU 7/01/26 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAFAEL							
757530.01	FILM BATIMENT 150µ 3/66-200M2 OBRA	1	U		61,80	61,80		
	dont Eco-Contribution					(1,42)		
BON N° 24936133	DU 12/01/26 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAFAEL							
246836.01	TI212 570/120-200MM R5,00	61,56	M2		6,99	430,30		
	dont Eco-Contribution					(4,92)		
174894.02	MONTANT 48/35-2,60ML GYPSO	182	ML		0,84	152,88		
	dont Eco-Contribution					(1,82)		
647709.01	VIS TTPC 25 -SEAU 10000 GYPSO	1	U		85,71	85,71		
	dont Eco-Contribution					(0,28)		
BON N° 24936156	DU 13/01/26 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par SAMUEL							
559118.01	BROUETTE RENOV.NEZ ROND VERTE GONF.	1	U		105,39	105,39		
BON N° 24936178	DU 14/01/26 ENLEVE	AG. ST-LAURENT LES TOURS						
	Signé par RAFAEL							
200649.09	CHAUX ST ASTIER HL2 029 -30KG	1	U		26,90	26,90		
	dont Eco-Contribution					(0,15)		
BON N° R4936340	DU 19/01/26 ENLEVE	AG. MALEMORT						
	Signé par AVOIR-REFAC							
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 1

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.

Client n° 688288

N°TVA:

EI CLAUDIO RAFAEL
2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
46130 BIARS-SUR-CERE



FACTURE n° 09042701 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
210401.02	BLOC BETON 500/200/200R 3P 6T B40 dont Eco-Contribution	330	U		0,69	227,70 (3,30)		
210394.01	BLOC BETON POTEAU 500/200/200 3PB60 dont Eco-Contribution	40	U		0,69	27,60 (0,40)		
BON N° 24936330 DU 21/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
665171.01	DISQUE TRONC.ACIER FT30 300/3/20	1	U		11,21	11,21		
BON N° R4936437 DU 22/01/26 ENLEVE AG. MALEMORT Signé par RAFAEL								
6952.02	PREGYPLAC BA13 250/120 dont Eco-Contribution	30	M2		2,84	85,20 (3,60)		
BON N° R4936473 DU 22/01/26 ENLEVE AG. MALEMORT Signé par RAFAEL								
6952.02	PREGYPLAC BA13 250/120 dont Eco-Contribution	24	M2		2,84	68,16 (2,88)		
2435.01	PREGYDRO BA13 250/120 dont Eco-Contribution	12	M2		6,95	83,40 (1,44)		
104715.01	VIS TTPC 45 -BTE 1000 GYPSO dont Eco-Contribution	1	U		12,77	12,77 (0,01)		
BON N° 24936432 DU 27/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
307631.01	SABLE SABLAGE 0 -SAC 25KG	15	U		5,00	75,00		
BON N° 24936443 DU 27/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 2

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.



Client n° 688288

N°TVA:

EI CLAUDIO RAFAEL
2 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
46130 BIARS-SUR-CERE



FACTURE n° 09042701 du 31/01/26

Pour nous contacter, appelez le 05 65 41 34 92

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
307633.01	SABLE SABLAGE 2 -SAC 25KG	17	U		5,00	85,00		
BON N° 24936457 DU 28/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
307633.01	SABLE SABLAGE 2 -SAC 25KG	30	U		5,00	150,00		
BON N° 24936509 DU 30/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
283950.01	TREILLIS OBRA OB-25 D7/7-4,21/2,26 dont Eco-Contribution	152,16	M2		4,21	640,59 (10,65)		
BON N° 24936510 DU 30/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par RAFAEL								
210365.01	PLANELLE BLOC BETON 500/ 50/160 dont Eco-Contribution	70	U		1,61	112,70 (0,70)		
BON N° 24936541 DU 31/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par CLAUDIO								
680066.01	FIBRE POLYPROPYLENE 10MM 1KG	1	U		16,84	16,84		
11647.01	RAGREAGE HP -SAC 25KG EDILIS	5	U		14,85	74,25		
BON N° 24936542 DU 31/01/26 ENLEVE AG. ST-LAURENT LES TOURS Signé par CLAUDIO								
597203.01	PORTE MINE LYRA DRY FRAIS FIXES Total Eco-Contribution	1	U		8,19	8,19 5,00 (31,57)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par	Sur votre compte
2.546,59	20,00% 509,32	3.055,91	28/02/26	L.C.R.	17807 00815 65621111436 19

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 3

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.